

# Modifications de prix au 1<sup>er</sup> mai 2017

## Foire aux questions (FAQ)

### Vue d'ensemble

#### a. Frais de traitement pour les transactions en CHF à l'étranger :

- Cartes de crédit privées (sauf Basic Cards) et cartes prépayées: 1,75%
- Basic Cards: 2%
- Cartes d'entreprise: 1,5%

#### b. Frais de traitement pour les transactions de loterie, de pari et de casino :

Cartes de crédit privées (sauf Mastercard UBS Excellence), cartes prépayées et cartes d'entreprise: 4% du montant de la transaction, au maximum 100 CHF

#### c. Augmentation des frais de traitement sur les transactions en monnaie étrangère avec les cartes de crédit entreprises UBS

#### a. Frais de traitement pour les transactions en CHF à l'étranger avec cartes privées et d'entreprise UBS

1. Qu'est-ce qui va changer et quand ?	<p>A partir du <b>1<sup>er</sup> mai 2017</b>, les <b>frais de traitement</b> suivants seront prélevés sur <b>les transactions en CHF dans les commerces étrangers</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1,75% pour toutes les cartes de crédit privées (sauf Basic Cards) et les cartes prépayées</b></li> <li>• <b>2% pour les Basic Cards</b></li> <li>• <b>1.5% pour les cartes d'entreprise</b></li> </ul>																				
2. Qu'entend-on par transactions en CHF à l'étranger ?	<p>Les transactions qui sont effectuées avec une carte de crédit ou une carte prépayée dans un <b>commerce étranger en francs suisses</b> sont considérées comme des transactions à l'étranger. Il s'agit soit d'une transaction en CHF dans un commerce situé à l'étranger (voir réponse 3) soit d'une transaction en CHF dans une boutique en ligne qui est traitée à l'étranger (voir aussi réponse 5).</p>																				
3. Comment est-ce que je reconnais qu'une transaction a été traitée à l'étranger ?	<p>Le <b>point de vente est à l'étranger</b> (par exemple un magasin) ou le <b>siège de l'entreprise</b> qui gère la boutique en ligne se trouve à l'étranger. Dans l'e-commerce, les <b>conditions générales</b> renseignent sur le siège de l'entreprise du commerçant.</p>																				
4. Comment est-ce que je reconnais sur le décompte que j'ai acheté auprès d'un commerçant étranger ?	<p>Le pays dans lequel la transaction a été effectuée est indiqué sur le décompte de carte :</p> <table border="1" data-bbox="416 1783 1453 2011"> <thead> <tr> <th>Achat</th> <th>Texte</th> <th>Débit CHF</th> <th>Crédit CHF</th> <th>Comptabilisation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>05.12.2017</td> <td>XYZ INC. 415-7428640 <b>USA</b></td> <td>CHF 145.00</td> <td></td> <td>07.12.2017</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Magasin de disques et de CD</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>05.12.2017</td> <td>+1,75% de supplément en CHF à l'étranger</td> <td>CHF 2.53</td> <td></td> <td>07.12.2017</td> </tr> </tbody> </table>	Achat	Texte	Débit CHF	Crédit CHF	Comptabilisation	05.12.2017	XYZ INC. 415-7428640 <b>USA</b>	CHF 145.00		07.12.2017		Magasin de disques et de CD				05.12.2017	+1,75% de supplément en CHF à l'étranger	CHF 2.53		07.12.2017
Achat	Texte	Débit CHF	Crédit CHF	Comptabilisation																	
05.12.2017	XYZ INC. 415-7428640 <b>USA</b>	CHF 145.00		07.12.2017																	
	Magasin de disques et de CD																				
05.12.2017	+1,75% de supplément en CHF à l'étranger	CHF 2.53		07.12.2017																	
5. J'ai acheté chez ... .ch et des frais me sont maintenant facturés. Pourquoi ?	<p>Il existe des boutiques en ligne qui possèdent une <b>adresse .ch</b> bien que le commerce soit domicilié à l'étranger. Dans ces cas, il est possible que la transaction en CHF ait été traitée à l'étranger. Les <b>conditions générales</b> du commerçant renseignent sur le <b>siège de l'entreprise</b>.</p>																				

6. Comment puis-je éviter des frais supplémentaires quand j'utilise ma carte à l'étranger ?	Les commerçants à l'étranger proposent de plus en plus souvent la possibilité de payer en francs suisses. Dans ces cas, on ne sait souvent pas vraiment quel cours est appliqué, ni quels frais s'ajoutent à la conversion. UBS utilise pour la conversion le cours de vente des devises UBS ou le cours de l'organisme qui gère la carte (Visa ou Mastercard). Le cours est indiqué de manière transparente avec le montant de la majoration de traitement (1,5% pour les cartes d'entreprises, 1,75% pour les cartes prépayées, Standard, Gold, Platinum et Excellence, 2% pour les Basic Cards) sur le décompte de carte. <b>Insistez pour payer dans la monnaie locale.</b> Cette option est généralement moins coûteuse qu'un paiement en CHF.
7. Puis-je éviter complètement les frais de traitement ?	Nous proposons aux clients qui achètent beaucoup à l'étranger des <b>cartes en EUR et en USD</b> . Si vous payez avec ces cartes dans la zone monétaire correspondante, <b>aucun frais supplémentaire sur les transactions n'est prélevé par UBS</b> (à l'exception des retraits d'espèces et de la commission pour les transactions sur les jeux d'argent).
8. Pourquoi est-ce que je paie 0,25% de plus en tant que détenteur d'une Basic Card ?	La Basic Card est conçue pour une utilisation <b>en Suisse</b> . Elle vous permet de payer vos achats quotidiens en toute sécurité et tout confort. La carte est gratuite la première année et si vous faites plus de 24 paiements par an. Pour une utilisation occasionnelle <b>à l'étranger</b> , nous recommandons la <b>Mastercard Standard ou la Visa Classic</b> .

## b. Frais de traitement pour les transactions de loterie, de pari et de casino pour les cartes privées et d'entreprise UBS

1. Qu'est-ce qui va changer et quand ?	A partir du <b>1<sup>er</sup> mai 2017</b> , UBS facture sur toutes les transactions pour les <b>loteries, paris et au casino</b> dans le monde entier une taxe de <b>4% du montant de la transaction, mais au maximum 100 CHF</b> . Ne sont pas concernées par ces frais la carte Mastercard UBS Excellence et les transactions auprès de Swisslos et de la Loterie Romande.
2. Qu'entend-on par transactions de loterie, paris et casinos ?	Les transactions de loterie, paris et casinos font partie des <b>jeux d'argent</b> et sont traitées <b>comme des retraits d'espèces</b> . Au lieu d'espèces, des jetons sont achetés au casino ou en ligne et utilisés comme de l'argent.
3. Pourquoi ces frais ?	Les frais sont prélevés sur toutes les transactions de casino, de pari et de loterie car le fournisseur de la carte a une <b>charge supplémentaire</b> (clarifications en raison de retards de paiement, épuisement de la limite de carte globale, etc.)
4. Est-ce que je peux éviter ces frais avec la carte ?	Non, les frais sont prélevés <b>sur toutes les cartes privées et d'entreprise UBS</b> . Ne sont pas concernées par ces frais la carte Mastercard UBS Excellence et les transactions auprès de <b>Swisslos</b> et de la <b>Loterie Romande</b> .

## c. Augmentation des frais de traitement des cartes de crédit entreprises UBS

1. Qu'est-ce qui va changer et quand ?	Les <b>frais de traitement sur les transactions en monnaie étrangère</b> passent au 1er mai 2017 de 1% à <b>1,5%</b> .
2. Quand ces frais s'appliquent-ils ?	Si vous utilisez votre carte dans une <b>monnaie étrangère</b> , le montant est converti sur votre relevé de compte dans la devise de la carte. Nous recommandons en principe de payer dans la devise locale correspondante. Lors de la conversion, le cours de vente des devises UBS ou le cours de l'organisme qui gère la carte (Visa ou Mastercard) est utilisé en plus du supplément de traitement pour les transactions en monnaies étrangères. Ces taxes vous sont indiquées de manière transparente sur le décompte de carte.
3. Comment puis-je éviter ces frais ?	Ces frais sont prélevés sur <b>toutes les cartes de crédit entreprises UBS</b> . Nous proposons aux clients qui achètent régulièrement et pour de hauts montants à l'étranger des <b>cartes en EUR et en USD</b> . Si vous payez avec ces cartes dans la zone monétaire correspondante, <b>aucuns frais supplémentaires sur les transactions ne sont prélevés par UBS</b> (à l'exception des retraits d'espèces et des frais pour les transactions liées aux loteries, paris et casinos).